



Date d'affichage :
19 mars 2025

Nîmes, le 19/03/2025

A Mesdames et Messieurs

les Membres du Conseil Municipal

DIRECTION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SERVICE ASSEMBLEES

N/Réf. : TA/NS - CM : **2025/02**

Tél : 04.66.76.73.02 - 04.66.76.73.29

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le :

Mardi 25 mars 2025 à dix-huit heures

ORDRE DU JOUR

Liste des délibérations de la séance du samedi 08 février 2025

AFFAIRES CONCERNANT LES FINANCES (NTIC, ADM. GÉNÉRALE, PERSONNEL, COMMERCE, FOIRES ET MARCHÉS)

1 **Maintien d'adjoints dans leurs fonctions**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

2 **Détermination du rang d'élection des nouveaux adjoints**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

3 **Election de conseillers municipaux aux postes d'adjoints**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

4 **Désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et Jurys de concours**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

5 **Désignation des représentants de la Ville de Nîmes au sein de la Régie personnalisée - Carré d'art - Musée d'Art Contemporain**

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

6 Désignation des représentants de la Ville de Nîmes au sein de la Société Publique Locale Culture et Patrimoine

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

7 Désignation des membres du Conseil municipal pour siéger à la Société Publique Locale AGATE

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

8 Désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger à la Société d'Aménagement du Territoire

RAPPORTEUR : M. Jean-Paul FOURNIER

9 Communication du rapport de la Chambre régionale des Comptes Occitanie concernant le soutien public à la corrida

Rapport CRC Corrida

Réponse CRC M. le Maire

Réponse CRC M. Proust

Réponse CRC M. Le Sur

Réponse CRC M. Galtier

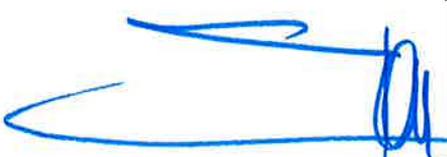
RAPPORTEUR : M. Frédéric PASTOR

QUESTIONS DIVERSES

Sommaire des décisions

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de Nîmes,



Jean-Paul FOURNIER

Les séances du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio et vidéo afin de retranscription des procès-verbaux intégraux des séances. Ces enregistrements sont consultables uniquement par les agents du service Assemblées de la Ville. Ils ne sont conservés que jusqu'à la réalisation finale des procès-verbaux et au plus tard 6 mois après la séance de chaque conseil.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit aux adresses suivantes: dpd@ville-nimes.fr ou Délégué à la Protection des Données, mairie de Nîmes, place de l'hôtel de ville, 30033 Nîmes Cdx 9.